



Arrêté n° 2022/95 T
ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Arrêté municipal portant autorisation de la baignade plages des Ecardines et de l'Abri Côtier.

Le Maire de la Commune d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1311-1 et 1311-2.
- Vu le Livre V du Code de la Sécurité Intérieure ;
- Vu le contrôle sanitaire réalisé le 23 août 2022 par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, sous-direction santé environnementale.
- Vu l'arrêté 2022/93 T interdisant la baignade sur les plages des Ecardines et de l'Abri côtier en raison d'une mauvaise qualité des eaux de baignade,
- Vu le résultat du contrôle en date du 30 août 2022 qui fait apparaître des critères de qualité qualifiant : **une eau de bonne qualité pour la baignade**

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

L'arrêté 2022/93 T est abrogé.

ARTICLE 2:

La baignade aux plages des Ecardines et de l'Abri Côtier est autorisée à compter du vendredi 2 septembre 2022.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services, Messieurs les responsables du Service Technique, de la Police Municipale et l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage est effectué en mairie et sur site.

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le



ID : 062-216206458-20220902-ARR_2022_95_T-AR

Ampliation est transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Calais; Monsieur le Directeur Départementale des Territoires et de la Mer; Monsieur le Capitaine, commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Marck-en-Calais; Monsieur l'Adjudant-chef, commandant de la brigade de Gendarmerie Nationale d'Oye-Plage; Madame la Présidente du Syndicat Mixte EDEN 62.

Fait à OYE-PLAGE, le 2 septembre 2022

Olivier MAJEWICZ



Maire d'OYE-PLAGE